

«L'Etat doit donner l'exemple»

• 19 plans d'action sectoriels lancés en 2018

• Le département de l'Environnement prévoit l'acquisition de 5 voitures électriques

• Le taux de valorisation des déchets atteint 62,4%

PLUS d'un an après la tenue de la COP23 à Marrakech, où en est-on dans la réalisation des objectifs de développement durable? Nezha El Ouafi, secrétaire d'Etat en charge de ce secteur, a organisé une conférence, vendredi dernier, pour dresser le bilan de son département dans ce domaine.

Aziz Rebbah, ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, égale-



Eaux polluées et hautement toxiques dans la région de Tinghir (Ph. Bziouat)

ment présent à cette rencontre, a insisté sur le rôle des départements ministériels,

mais également des administrations et des établissements publics, dans la concrétisation de la culture de la protection de l'Environnement. «L'Etat doit donner l'exemple, notamment en matière d'efficacité énergétique, de gestion du parc automobile...», a-t-il souligné. Aujourd'hui, le département de Nezha El Ouafi compte acquérir 5 véhicules électriques. Cette décision devra être validée par le Comité stratégique du développement durable, dont la prochaine réunion est prévue pour la fin du mois.

Qualité de l'air, assainissement liquide, déchets...

Durant l'année précédente, une série de mesures ont été déployées, selon le bilan présenté par la secrétaire d'Etat. C'est le cas notamment du lancement de l'implémentation de la Stratégie natio-

nale du développement durable, adoptée en Conseil des ministres en juin 2017. Son comité de pilotage a tenu 3 réunions, qui se sont soldées par l'approbation de 19 plans d'action de développement durable sectoriels. Ces derniers définissent la contribution de chaque département. Parallèlement, d'autres actions ont été opérationnalisées, comme la mise en œuvre du Programme national d'amélioration de la qualité de l'air et celui portant sur l'assainissement liquide intégré. Idem pour la valorisation des déchets grâce à la mise en place de centres de tri. Le programme national des déchets ménagers, qui s'étale sur la période 2018-2020, a permis d'améliorer le taux de collecte, particulièrement en milieu urbain. Il est passé à 85,2% après la première année de déploiement, contre 44% auparavant.

Le taux de traitement et de valorisation des déchets est également en hausse, passant de 10% en 2008 à 62,4% l'année dernière. Ces mesures ont également permis la fermeture de 30 décharges sauvages. El Ouafi a rappelé que la stratégie et le plan d'action en matière de valorisation ont été préparés afin de structurer certaines filières polluantes comme les déchets plastiques, les batteries usées, les équipements électriques et électroniques, huiles usées, déchets de construction...

Selon la secrétaire d'Etat, les efforts menés dans les différents aspects liés au développement durable et à la protection de l'environnement ont permis au Maroc d'être classé à la 2e position, après la Suède, dans l'Indice de performance climatique, dans le rapport publié en marge de la 24e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP24). □